

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL
du 19 octobre 2018
ENTRE DEUX GUIERS – Communauté de communes Cœur de Chartreuse

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 3 mai 2018

1 - ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Mise à jour du tableau des effectifs
- 1.2 Indemnités versées au receveur municipal au titre de l'exercice 2018
- 1.3 Chèques cadeaux
- 1.4 Admission en non-valeur
- 1.5 Congrès national des Parcs naturels régionaux de France
- 1.6 Programmation 2018

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

- 2.1 Convention entre le Parc de Chartreuse et l'Office National des Forêt relative à l'utilisation d'un relais radio
- 2.2 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2019
- 2.3 Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)

3 - ENERGIE

- 3.1 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – Commune de St Baldoph

4 - EDUCATION

- 4.1 Soutien aux projets pédagogiques pour 2018/2019
- 4.2 Renouvellement agrément des classes Parc

5 - FORET FILIERE BOIS

- ~~5.1 Demande de financement dans le cadre de l'AMI Contrat Ambition Forêt – volet territorial~~

6 - POLITIQUE TERRITORIALE

- 6.1 Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots » année 2018

7 – TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

- 7.1 Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme
- 7.2 Avenant à la convention de financement FEDER POIA 2014-2020

8 – COMMUNICATION EVENEMENTIEL

- 8.1 Partenariats sportifs 2019

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des carnets d'arts

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 3 mai 2018. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au Bureau de rajouter un point :

- o Partenariats sportifs 2019

Les membres du Bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ce nouveau point.

Et il propose de reporter à un prochain bureau, le point sur la demande de financement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Contrat Ambition Forêt – volet territorial.

Le Président remercie le Bureau et lance les débats.

1 - ADMINISTRATION FINANCES

1.1 Mise à jour du tableau des effectifs

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des postes du Parc par catégorie. Deux agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Il avait été annoncé la suppression des postes vacants suite à ces avancements de grades dès lors que le Comité technique aurait émis un avis.

Le Comité technique a émis un avis favorable sur ces suppressions le 18/09/2018.

Objet de la décision

Il convient de valider le tableau des effectifs suite à la suppression de ces postes compte tenu de l'avis favorable du Comité technique.

Compte tenu de l'avis favorable du Comité technique,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De supprimer les postes vacants suivants :**
 - Directeur territorial
 - Rédacteur principal 2^{ème} classe
- **De valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-après,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Gestionnaire administratif	Rédacteur 1 ^{ère} classe	1	1	0
Gestionnaire personnel	Adjoint administratif ppl 2e classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 2 ^e classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0
Animateur dessertes forestières (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché	1	1	0
Animation OCMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	1	0

Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Attaché	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé d'étude agriculture	Technicien	1	1	0
Chargé valorisation des produits agricoles	Attaché	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix) : 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 Indemnités de gestion versées au receveur municipal

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

En 2017, le Bureau syndical, par délibération du 19 décembre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget. Il s'agit de reconduire celle-ci au titre de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,**
- **D'octroyer au Receveur municipal en poste :**
 - **l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,**
 - **l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2018.**

Votants (en voix) : 24
 Exprimés (en voix) : 24
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 Chèques cadeaux - Personnel

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

Depuis 2013, le Parc attribue à l'ensemble des agents stagiaires, apprenti, titulaires et non titulaires ces bons d'achats avec un panachage chèques cadeaux Cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « habituels » à raison de 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

Il est proposé pour 2018, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc soit 27 agents des bons d'achats d'un montant global de 165€ avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques » dans les mêmes conditions que les années précédentes.

- Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique,
 - Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,
- Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'attribuer les bons d'achat d'une valeur de 165 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.**

Votants (en voix) : 24

Exprimés (en voix) : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Gérard ARBOR, avec son pouvoir.

1.4 Admission en non-valeur

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

A la demande de Monsieur le Trésorier et pour apurer les comptes avant la fin de l'année 2018, il est proposé d'admettre en non-valeur des créances éteintes depuis le 31/12/2009.

Le Trésorier se trouve dans l'impossibilité de recouvrer ces titres de recettes relatifs au Budget du Parc pour un montant de 1 529,92 €. Ces titres ont été émis en 2005 au nom de l'association ACCVV pour un montant de 1 126,27 € et au nom du Foyer de Ski de fond des Entremonts pour 403,65 €.

En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.5 Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France s'est tenu dans le Parc naturel régional du Pilat, les 10 et 11 octobre 2018 sur le thème : « Relations urbain-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ».

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse s'est rendue dans le Parc naturel régional du Pilat.

Elle était constituée :

- De membres de l'équipe technique du Parc (5 personnes),
- De 5 élus représentants le Syndicat Mixte : Le Président et 4 vice-présidents

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, des produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, il prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, et de repas, ...) qui auraient été avancés par les participants.

En conséquence,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Roger VILLIEN demande un bilan du congrès aux élus ayant participé.

Dominique ESCARON rappelle que le congrès s'est tenu dans la métropole de St Etienne, ville porte de 2 Parcs : Pilat et Livradois Forez. Le thème était « Relations urbain-rural, les Parcs explorent de nouveaux horizons ».

La nouvelle formule du congrès est sur 2 journées alors qu'auparavant il se déroulait sur 3 jours. Il se trouve être plus condensé, tous les discours d'introduction et de conclusion ont été exposés le mercredi.

Il souligne que ce congrès permet de se rendre compte de la grandeur des Parcs : 53 Parcs, 20% du territoire, 22 métropoles qui les côtoient. Ils symbolisent le dynamisme et l'innovation. Le reste du territoire se trouvant ni dans une métropole ni dans un Parc représente une « autre France rurale », avec par exemple la Creuse et ses déserts médicaux.

On réalise mieux lorsque l'on met les Parcs côte à côte, comment on arrive concrètement à mettre en œuvre les actions, ils sont un modèle et ont du sens.

Nathalie BERANGER souligne que la Chartreuse se doit d'être présente à ces congrès, néanmoins elle a perçu la 1^{ère} journée comme peu concrète et pense que la 2^{nde} journée (sur le terrain) devait être plus intéressante et plus profitable.

Artur FATELA rajoute que ce colloque permet un partage des idées et des expériences afin de débattre pour l'avenir. Les chargés de mission de tous les Parcs se retrouvent autour de 18 ateliers terrain lors de la 2^{ème} journée, la 1^{ère} étant effectivement plus institutionnelle.

Gérard ARBOR confirme que la formule sur 2 jours n'est pas très adaptée, avec une concentration des débats sur une journée, mais permet une réduction des coûts.

Roger VILLIEN fait ressortir que le congrès permet d'avoir une réflexion générale par rapport à notre révision de charte, et correspond bien à notre actualité.

Jacques PERRET demande quel a été le coût de ce congrès.

Karine BAILLEUX indique qu'il a été d'environ 2100 € tout compris pour 10 personnes (inscriptions, hébergement, restauration, produits de dégustation, déplacements...).

Artur FATELA précise que la liqueur de Chartreuse a été généreusement offerte par Chartreuse Diffusion.

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.6 Programmation 2018

Points présentés par Dominique ESCARON.

Opérations d'investissement financées par la Région Auvergne Rhône Alpes

La Région Auvergne Rhône Alpes a validé lors de son Assemblée Plénière de juin 2018 les contours d'un appel à manifestation d'intérêt pluriannuel pour leurs projets d'investissement. Cette décision se traduit par une augmentation de l'enveloppe d'investissement pour le territoire du Parc qui passe ainsi de 78 000 € à 122 000 €.

Compte tenu des délais de dépôt des dossiers l'enveloppe complémentaire ne pourra être destinée, pour cette année, qu'aux seuls dossiers très avancés dans leur définition.

*Au regard des contours posés dans la délibération de la Région,
Compte tenu des délais à respecter en 2018 pour le dépôt des dossiers,*

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

De valider l'inscription des actions suivantes au plan d'investissement 2018 du Parc :

- Forêt : Accompagner l'acquisition de matériel d'exploitation spécifique à la préservation de la qualité de l'eau et aider les gestionnaires à faire appliquer la réglementation et la préservation des cours d'eau. Il s'agit de fournir 7 kits de franchissement de cours d'eau constitué de tuyaux PEHD d'écoulement ayant une structure « ondulée » (reprise d'une action prévue initialement dans le PSADER). Montant de subvention : 4 000 €
- Economie : accompagnement de la Bonne Fabrique (cofinancement pour l'acquisition de matériel complémentaire pour le tiers lieu notamment). Montant de subvention : 13 786 €
- Biodiversité/tourisme : Aménagement du Cirque de la Plagne (cofinancement d'aménagements sur un des 14 sites naturels et paysagers identifiés comme remarquables dans la Charte du Parc) Montant de subvention : 32 000 €
- Agriculture AFA de Crolles : Accompagner les projets de la première Association Foncière Agricole autorisée de France. Parmi les actions prioritaires figure la confortation des activités agricoles existantes grâce à l'apport de foncier pour du pâturage et de la viticulture. Pour cela, des travaux importants de défrichement et de remise en état seront effectués sur des terrains pentus constituant un enjeu fort pour le paysage et l'agriculture locale. Montant de subvention maximum : 10 000 €

Le Président précise que pour l'action relative à l'accompagnement de l'Association Foncière Agricole de Crolles, il est nécessaire de les soutenir car les enjeux agricoles sont très importants, et nous permet d'être attentif aux piémonts de Chartreuse.

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Actions cofinancées par le Conseil Départemental Isère

Le Conseil Départemental de l'Isère nous a informé du montant définitif de l'enveloppe dédiée au financement du programme d'actions début juillet. Elle s'établit à 20 900 € au lieu de 90 710 € les années précédentes. Cette baisse est essentiellement du fait du pacte financier demandé par l'Etat. Il a donc été nécessaire de reprendre la maquette financière du programme et d'établir des priorités au sein des actions au regard de leur importance mais aussi en tenant compte des cofinancements déjà mobilisés sur certaines actions afin de ne pas perdre ces derniers.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE que soient financées sur l'enveloppe du Conseil Départemental, pour un montant de 20 900 € les actions suivantes :

- Contribuer à l'intégration paysagère des projets collectifs de dessertes forestières en forêt privée. Montant de subvention du CD 38 : 1 600 €
- Poursuivre la sensibilisation des jeunes et du grand public aux métiers de la forêt filière bois. Montant de subvention du CD 38 : 6 200 €
- Plan de paysage : contribution au programme d'actions. Montant de subvention du CD 38 : 8 300 €
- Développer la résilience chez les éleveurs laitiers du territoire. Montant de subvention du CD 38 : 4 800 €

Concernant la sensibilisation aux métiers de la forêt filière bois, le Parc continu d'investir dans ces actions, notamment avec l'opération *Vis ma vie de bûcheron* qui a remporté un vif succès. Le Sénateur Guillaume Gontard a d'ailleurs fait part de son expérience dans sa dernière lettre.

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix) : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Validation des actions financées sur l'enveloppe opérationnelle affectée au territoire

Le Comité syndical a validé la programmation du Parc pour l'année 2018 le 8 février 2018 et, lors du vote du budget 2018, a affecté une enveloppe financière, fléchée sur certaines thématiques, pour des interventions sur le territoire.

Dans ce cadre, le Bureau syndical, après en avoir délibéré,

- ***valide l'affectation d'une enveloppe de 75 490 € pour le financement des actions listées ci-après,***
- ***autorise le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.***

Echanges scolaires : 4 095 € permettant de ne pas perdre le cofinancement de 4 095 € obtenu auprès du Département de la Savoie et de pouvoir mettre en œuvre l'action

Réalisation du tome 2 de la Bande dessinée à hauteur de 6 000 € permettant de ne pas perdre le cofinancement de 2 000 € obtenu auprès du Département de la Savoie et de pouvoir éditer la BD

Amélioration de la connaissance de la biodiversité souterraine : le massif de Chartreuse possède un réseau de cavités souterraines explorées, de plusieurs centaines de kilomètres de long. Il s'agit de l'un des plus vastes réseaux souterrains des Alpes. La connaissance de la faune souterraine du massif de Chartreuse a fait l'objet de quelques études très ciblées par des spécialistes mais il manque une vue d'ensemble à l'échelle du Parc. La Fédération Française de Spéléologie, souhaite améliorer les connaissances sur la biodiversité cavernicole à l'échelle du massif de Chartreuse. Les Comités départementaux de spéléologie participeront très largement à ce travail à titre bénévole. Ils contribueront à ce travail au travers du suivi des sites (suivi des 30 cavités à raison de 6 visites annuelles). Montant à mobiliser : 4 055 €

Forêt : accompagner le développement de la production de truffes en Chartreuse en sensibilisant de nouveaux producteurs. L'opération consiste à organiser des manifestations et formation à destination du grand public sur la production de truffes en Chartreuse et à communiquer sur les truffières expérimentales. Coût estimé : 6 000 €

Communication sur les Bois de Chartreuse afin de valoriser l'appui du Parc dans le cadre de l'aboutissement de la démarche de reconnaissance en AOC des Bois de Chartreuse. L'opération se compose d'une campagne d'affichage (4x3) et/ou l'achat d'espace dans les journaux locaux/régionaux (maquette/impression/achat espace) ; Il est également envisagé d'aider la mise en place d'un moment convivial entre tous les acteurs de l'AOC sur le massif. Coût estimé : 15 000 €

Economie : Le Parc accompagne les Unions commerciales et commerçants à travers les actions du dispositif FISAC. Les commerçants indépendants, souvent non franchisés des centres villes et centres-bourgs du Parc de Chartreuse sont peu sensibilisés aux actions commerciales individuel et collectives. Il est proposé de mettre en place des ateliers-formation à leur intention. Ces 3 ateliers, qui seront organisés

en lien avec les services économique des EPCI et les réseaux d'aide à la création, pourraient avoir lieu sur l'Est du Massif pour l'un, l'autre sur l'Ouest et un en cœur de massif. Le coût par atelier est de 780€ TTC.

Tourisme : depuis de nombreuses années, le Parc et Chartreuse tourisme partagent une banque images de qualité, indispensable à une promotion efficace de la destination. Plusieurs contrats photographiques arrivent à expiration en 2018. Il convient de renouveler ce stock et d'adapter les visuels à la stratégie marketing et au positionnement de la destination. A ce titre le Parc lance une campagne photographique pour la période 2018-2019. Le projet s'organise en partenariat technique avec Chartreuse tourisme. Montant de l'opération : 10 000 €

Agriculture / Biodiversité domestique : Projet « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse ». Il s'agit de déployer les connaissances capitalisées au cours des phases préalables, de développer des outils répondant aux besoins identifiés auprès des acteurs locaux et partenaires du projet. Concrètement le projet permettra l'organisation de sessions de formation, la création de fiches variétés, le recensement des vergers collectifs et accompagnement des projets de vergers, la poursuite des opérations de multiplication (et de conservation) des graines et des variétés identifiées... Montant à mobiliser : 12 000 €

Energie et mobilité : dans le cadre du programme TEPOS, le Parc souhaite accompagner les communes de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie dans une étude permettant de définir les conditions de pérennisation du réseau de chaleur actuellement privé, qui alimente 80% des habitants. Ce réseau, créé en 1981, est exploité par la société « Chartreuse Energie ». Son gérant exprime depuis quelques années le souhait de prendre sa retraite et de transmettre sa société ainsi que l'exploitation du réseau de chaleur. L'objectif, qui s'inscrit pleinement dans la démarche TEPOS, est de faire perdurer ce réseau historique dans les meilleures conditions pour les habitants et les deux communes. Montant à mobiliser : 5 500 €.

D'autre part, depuis 6 mois une stagiaire a travaillé sur l'animation de la démarche d'autostop organisé et sur l'organisation de deux matinées conseil rénovation à destination des particuliers. Il est proposé que son appui soit renouvelé pendant une durée de quatre mois, afin de continuer la dynamique lancée sur l'animation de l'autostop organisé, et d'organiser deux nouvelles matinées conseil rénovation, sur la partie savoyarde du massif et sur les balcons sud.

Montant à mobiliser pour l'animation autostop et matinées de rénovation : 10 500 €

Dominique ESCARON fait part de l'avancement de l'AOC Bois de Chartreuse, il n'y a plus d'obstacle à l'appellation, le dossier est à Bercy à la DGCCRF pour dernier avis et pour ensuite paraître au Journal Officiel.

Il laisse la parole à Gérard ARBOR pour le projet « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalié et ornemental de Chartreuse ».

Gérard ARBOR rappelle que ce projet a mobilisé de nombreuses personnes :

- certaines ont par exemple accepté d'adopter des graines en échange de les faire se développer,
- un travail est en court avec le lycée horticole de St Ismier où les élèves plantent des arbres fruitiers porte greffe,
- les moines Chartreux participent au projet en créant un verger aux alentours de la nouvelle distillerie d'Aiguenoire,

Dominique ESCARON rajoute qu'il est souvent fait référence à la transversalité dans la charte, cette opération en est l'illustration car elle touche plusieurs domaines : l'agriculture, l'éducation, la culture, le patrimoine, le savoir-faire.

Pour le réseau de chaleur des Entremonts, Alain ROUGIER précise que l'actuel propriétaire (privé) ne trouve pas de repreneur. Cette installation qui est en mauvais état (50% de perte à cause du réseau) ne dispose d'aucune convention ce qui ne facilite pas sa reprise.

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ d'Anne GERIN qui donne son pouvoir à Nathalie BERANGER.

2 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

2.1 Convention entre le Parc de Chartreuse et l'Office National des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio

Pour des raisons de sécurité, chaque agent de terrains est équipé lors de ses déplacements professionnels de radios portatives VHF.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'utiliser le relais radio de la Scia appartenant à l'Office National des Forêts.

Cette mise à disposition du relais fait l'objet d'une redevance annuelle et de diverses taxes pour l'utilisation des portatifs VHF.

Le nombre de postes radio est de six (3 pour le personnel du Parc et 3 pour le personnel de la Réserve naturelle).

Le montant de la redevance est fixé à 150 € HT par poste soit 900 € HT réparti comme suit :

- 450 € HT pris en charge par le PNR de chartreuse
- 450 € HT pris en charge par la Réserve naturelle des hauts de chartreuse

Dans l'intention de préciser les relations entre le Parc de Chartreuse et l'ONF, il est proposé la signature d'une convention comprenant le montant de la redevance annuelle par poste, les conditions de maintenance, d'entretien et de travaux du relais par l'Office national des Forêts.

Cette convention est établie pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à signer la convention entre le Parc de Chartreuse et l'Office National des Forêts relative à l'utilisation d'un relais radio,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2019

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les Entités Ecologiques Remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situées sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc/Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000.

Fin 2011, cette convention a été reconduite pour 3 ans (2012-2014) avec pour objectifs :

- révision et mise en œuvre des DOCOBs des sites Natura 2000 « Hauts de Chartreuse » et « Marais-tourbière de l'Herretang »,
- finalisation et mise en œuvre du DOCOB « Forêts de ravin, landes et habitats rocheux des ubacs du Charmant Som et des gorges du Guiers mort ».

En 2015 et 2016, la convention de gestion a été reconduite pour 1 an afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000.

En 2017, une convention établie entre l'État et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse, a été signée pour 3 ans (2017-2019). Elle engage le Parc dans la gestion et l'animation des trois sites isérois sur cette période.

En 2018, dans le cadre du Plan de Développement Rural AURA, la grille d'objectifs par site a été revue pour les 3 ans à venir (2019-2020-2021) et fixe un budget estimatif d'environ 41 000 € pour l'animation et les prestations sur les 3 sites.

CONVENTION DE GESTION POUR 2019

Il s'agit d'autoriser la reconduction de la convention de gestion pour l'année 2019 dans les termes et le budget suivant :

En 2019, il est notamment prévu :

- De terminer l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (bilan d'animation réalisé en 2016, objectifs et enjeux du site déterminés en 2017 ; actions en cours de définition) ;
- De suivre l'animation de la 4^e année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté (Herrétang) ;
- De réaliser un diagnostic croisé enjeux agricoles/enjeux environnementaux (Herrétang) ;
- De compléter le DOCOB du Charmant Som (adjonction de cahiers des charges permettant de monter des contrats Natura 2000 sur ce site) ;
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- D'établir un protocole de suivi du Sabot de Vénus (Hauts de Chartreuse) ;
- Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

COÛT ET FINANCEMENT ANNÉE 2019

DÉPENSES		RECETTES	
Animation et actions	41 000 €	Europe (50%)	20 500 €
		Etat (50%)	20 500 €
Total	41 000 €	Total	41 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la reconduction de la convention de gestion Parc/Etat pour l'année 2019,**
- **De valider le projet pour l'année 2019 ainsi que son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 Demande de financement dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA)

Dans le cadre de la politique européenne de Cohésion pour la période 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant qu'autorité de gestion, est responsable de la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du massif des Alpes (POIA) pour la période 2014-2020.

En cohérence avec les grandes priorités identifiées par le Diagnostic Territorial Stratégique interrégional du Massif des Alpes, l'Axe 1 du POIA vise à « protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne », en poursuivant deux objectifs dont celui de Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines.

Au-delà des mesures de conservation et des outils d'urbanisme utiles à la préservation de zones sensibles pour la biodiversité, le POIA interviendra pour une meilleure protection des espèces et des habitats caractéristiques et emblématiques du massif alpin, dont le Bouquetin des Alpes ; cela par une approche interrégionale complémentaire de l'intervention des programmes régionaux.

Les types indicatifs d'actions soutenues dans le cadre du présent appel à projets sont les suivants :

- Production et gestion de connaissances ;
- Investissement de restauration et de conservation des habitats ;
- Investissements en faveur du maintien et/ou de la réintroduction d'espèces.

Contexte

Trois Parcs naturels régionaux alpins ont mené des programmes de réintroduction de Bouquetin des Alpes : Le Parc du Queyras (en 1995 et 1998), le Parc du Vercors (en 1989-1990 puis en 2000-2002) et le Parc de Chartreuse (en 2010-2011).

Pour donner suite à la réintroduction du bouquetin des Alpes en Chartreuse, un suivi fin de la population a été réalisé pendant 6 ans. Le bilan de la réintroduction a été présenté fin 2016 au Groupe National Bouquetins à Soueix Rogalle (09) et courant 2017 au conseil scientifique du Parc et de la Réserve. Ces instances ont conclu que :

- Les caractéristiques démographiques initiales de cette réintroduction ne sont pas optimales avec une dynamique précoce assez médiocre et ce malgré un niveau de reproduction très satisfaisant. La cause en est une survie altérée des individus réintroduits, affectant notamment ceux issus de la source Vanoise, du fait d'une accidentologie élevée.
- Il serait important d'expertiser les conséquences de ces résultats démographiques initiaux sur la diversité génétique, et les risques engendrés en terme d'érosion de cette diversité.
- Le groupe national bouquetins réserve un avis sur le besoin d'un renforcement de ce noyau ; cet avis pourra être émis au vu de l'évaluation décrite ci-dessus.

Objet détaillé de la candidature

L'objectif principal de la précédente stratégie nationale de réintroduction du bouquetin des Alpes était de permettre à l'espèce de reconquérir les territoires qu'elle occupait naturellement avant sa quasi-extinction et d'augmenter le nombre d'individu. Cet objectif étant atteint, le prochain plan d'actions pour cette espèce s'oriente vers un objectif d'amélioration de la qualité et de la diversité génétique des populations pour notamment permettre à l'espèce de faire face aux menaces des changements globaux.

Conformément à l'évolution de la stratégie nationale de préservation du Bouquetin des Alpes, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Queyras souhaitent développer un programme commun et innovant d'amélioration des connaissances et de conservation du bouquetin des Alpes.

Ce programme se déclinerait en trois axes :

1/ Evaluation de la diversité génétique, du statut sanitaire et du bilan démographique des populations ;

2/ Etude des potentialités écologiques (corridors - sites vitaux), des interactions avec les autres ongulés, et des liens avec les activités socio-économiques ;

3/ Développement de suivis participatifs et de protocoles adaptés aux contextes des Parcs naturels régionaux.

Compte tenu de l'intérêt que présente cet appel à candidatures pour le Parc dans le cadre de la réintroduction du bouquetin lancée en 2010,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le dépôt d'une candidature du syndicat mixte pour cet appel à manifestation auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec le Parc naturel régional du Queyras,**
- **D'approuver le projet et de valider le portage de ce projet POIA par le Parc de Chartreuse en tant que chef de file,**
- **D'autoriser le Président à déposer le dossier, à valider le plan de financement, ainsi qu'à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Artur FATELA insiste sur le fait que le Parc a une vraie responsabilité de suivre la réintroduction qui a été faite. Les 30 bouquetins introduits proviennent de Vanoise et de Belledonne. Ceux de Vanoise ont eu plus de mal à s'adapter aux reliefs de Chartreuse, il y eu de nombreux accidents.

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

3 – ENERGIE

Point présenté par Alain ROUGIER, Vice-président délégué à l'énergie

3.1 Soutien à la rénovation de l'éclairage public – Commune de St Baldoph

Dans le cadre de la convention TEP-CV signée avec l'Etat en 2016, un fonds de soutien à la rénovation de l'éclairage public a été mis en place, à destination des communes du territoire.

Ce fonds de soutien permet aux communes de rénover leur éclairage public, afin de réaliser des économies d'énergie, mais également d'amorcer une réflexion sur l'extinction nocturne si elle n'est pas déjà mise en place.

Projet de la commune de Saint-Baldoph

La commune de Saint-Baldoph a sollicité le dispositif en mai dernier, afin de remplacer 10 points lumineux. La commune pratique déjà l'extinction nocturne, et a mis en place depuis 2015 le suivi de ses consommations énergétiques par un CEP, Conseiller en Energie Partagé.

Tableau de financement du projet

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux : remplacement de 10 points lumineux	8 422 €	TEPCV	4 211 €	50 %
		Commune	4 211 €	50 %
TOTAL	8 422 €	TOTAL	8 422 €	100 %

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser le Président à verser la subvention de 4 211 euros au titre du fonds de concours TEPCV,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment la convention avec la commune.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Danielle ROMAGNOLI)

4 – EDUCATION

Points présentés par Alain ROUGIER, Vice-président délégué à l'éducation

4.1 Soutien aux projets pédagogiques scolaires et hors temps scolaires pour 2018/2019

Proposition d'orientations pour le soutien aux projets pédagogiques pour l'année scolaire 2018-2019

L'aide du Parc sera centrée sur des projets pédagogiques orientés sur des problématiques d'éducation au territoire en lien avec les actions du Parc.

17 types de projets d'Education au Territoire peuvent être proposés en 2018/2019.

Description des projets pédagogiques proposés en 2018/2019 :

1/ Projet « Échanges scolaires » pour les écoles primaires et les collèges

Objectifs : Favoriser chez l'enfant la connaissance de son propre territoire et de son milieu de vie. Développer la connaissance et le respect du territoire et des modes de vie de l'autre.

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Soutien financier (transports, outils pédagogiques, intervenants extérieurs)

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge d'une partie des coûts (transports, visites, outils pédagogiques,...)

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : En fonction du coût total du projet : 600 € maximum pour 1 classe.

2/ Projet « Découverte de la forêt de Chartreuse » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt
Approche des notions de gestion forestière

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions (Accompagnateur En Montagne et agent ONF).

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts des transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

3/ Projet « Découverte de l'usage du bois » pour les écoles primaires et les collèges.

Objectifs : Mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge, Considérer le travail du bois comme moyen d'apprentissage et d'acquisition de savoirs,

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de fournitures bois.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 640 € maximum pour 1 classe.

4/ Projet « Découverte de l'agriculture et de l'alimentation en Chartreuse » pour les écoles primaires.

Objectifs : Faire comprendre le rôle de l'agriculture et des agriculteurs en Chartreuse,
Approche des notions de gestion agricoles,
Approche des notions d'alimentation locale, d'alimentation santé

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des intervenants et des agriculteurs.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts de transports.

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 720 € maximum pour 1 classe.

5/ Projet « Découverte de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Connaître le territoire de la Réserve Naturelle,
Découvrir et savoir observer la faune de chartreuse (bouquetin, chamois, tétras-lyre..),
Savoir reconnaître la flore de Chartreuse (Vulnéraire, Sabot de Vénus, ..),
Comprendre le rôle de la protection des espèces végétales et animales

Public ciblé : Écoles primaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, documentation, fournitures...),

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel Parc : Animations : 510 € pour 1 classe.

6/ Projet « Les botanistes en herbe » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : Faire découvrir les plantes de Chartreuse et les usages, les savoirs et les savoir-faire associés, inventoriés dans le cadre de l'étude ethnobotanique,

Découvrir un jardin ethnobotanique de manière ludique.

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 570 € maximum pour 1 classe.

7/ Projet « Prise de vue buissonnière » pour les écoles élémentaires des communes du Parc

Objectifs : Développer le sens de l'observation, apprendre à utiliser un appareil photo

Aborder les comportements respectueux envers la nature (silence, discrétion, patience).

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (impression des photos, transports,...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 665 € maximum pour 1 classe.

8/ Projet « Phénoclim » porté par le Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude pour les écoles, collèges et lycées.

Objectifs : Prise de conscience de l'impact des changements climatiques sur la végétation en montagne, à travers la participation à l'étude scientifique

Public ciblé : Écoles primaires et collèges des communes du Parc

Engagements du Parc

Prise en charge du coût des interventions.

Accompagnement sur le choix et la conduite du projet

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires (documentation, fournitures,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 390 € maximum pour 1 classe

9/ Projet « Le patrimoine culturel de mon village, c'est quoi ? » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire comprendre ce qui constitue le patrimoine culturel d'un village,

Apprendre à identifier ce patrimoine,

Faire des rencontres intergénérationnelles.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des animations.

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (achat de matériel, fournitures, impression jeu de mémoire, gravure, jaquette CD)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

10/ Projet « Entrons dans le Moyen-âge par le jardin cartusien » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges

Objectifs : Faire vivre l'Histoire du Moyen-âge en Chartreuse d'une manière imagée, vivante

Découvrir, observer, étudier minutieusement des œuvres d'art ou manipuler des copies sous forme de jeux.

Visiter les éléments du patrimoine local de cette période historique pour permettre aux enfants de mieux comprendre le passé.

Public ciblé : Écoles maternelles (GS uniquement), élémentaires et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Prise en charge des coûts complémentaires pour un montant total de 250.00 € (interventions, matériel pédagogique,...)

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 800 € maximum pour 1 classe.

11/ Projet « Découverte des activités du Parc naturel régional de Chartreuse » pour les collèges et les lycées des communes du Parc

Objectifs : Découvrir le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse
Découvrir différentes activités professionnelles

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des visites et accompagnement de la classe.
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe

Réalisation du projet dans l'année scolaire
Prise en charge des coûts complémentaires (transports,...)
Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations + coût des visites : 450 € maximum pour 1 classe.

12/ Projet « Échappées nordiques en Chartreuse » pour les écoles primaires des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier les activités hivernales des sites nordiques (ski de fond, biathlon, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés à l'activité nordique).
Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles primaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions.
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location de matériel, forfaits).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 550 € maximum pour 1 classe.

13/ Projet « Échappées alpines en Chartreuse » pour les écoles élémentaires (à partir du CE1) des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier les activités hivernales des stations de ski alpin (ski alpin, raquettes, activités de nivologie, découverte des métiers liés aux stations de ski alpin).
Découvrir une activité sportive

Public ciblé : Écoles élémentaires des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, des forfaits.
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel..).
Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 750 € maximum pour 1 classe.

14/ Projet « Biathlon hors-neige et forêt publique » pour les écoles élémentaires (à partir du CE2) des communes du Parc

Objectifs : Faire connaître et apprécier l'activité biathlon hors neige (carabine laser),
Découvrir une activité sportive,
Faire comprendre le fonctionnement de l'arbre et de la forêt publique, marteloscope,...

Public ciblé : Écoles élémentaires à partir du CE2 des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions, de la location du matériel.
Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, location matériel, interventions...).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc
Budget prévisionnel Parc : Animations : 1000 € maximum pour 1 classe.

15/ Projet « Trail, santé et nature » pour les collèges des communes du Parc

Objectifs : Découvrir la course à pied en montagne en respectant la nature,
Apprendre à courir dans tous les milieux en toute sécurité,
Acquérir des notions de sport/santé : nutrition, hydratation, les gestes à avoir en cas d'urgence,...

Public ciblé : Collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires (transports, ..).

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 775 € maximum pour 1 classe.

16/ Projet « Le 4 E : Élèves Économes En Énergie » pour les classes de cycle 3 des écoles élémentaires et les collèges des communes du Parc.

Objectifs : Faire prendre conscience aux enfants de l'importance de l'énergie dans leur vie de tous les jours,
Sensibiliser les jeunes aux conséquences de notre consommation d'énergie sur l'environnement,

Comprendre la notion de réchauffement climatique,

Faire le lien entre le changement climatique et la consommation d'énergie.

Public ciblé : Écoles primaires à partir du CE2 et collèges des communes du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge du coût des interventions,

Édition d'une lettre numérique regroupant tous les projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations pour un montant total de 337,50 €

Réaliser un support de restitution finale avec copie au Parc

Budget prévisionnel Parc : Animations : 1015 € maximum pour 1 classe.

17/ Aide aux projets scolaires ou hors-temps scolaires favorisant l'écocitoyenneté et le développement durable :

Cette action vise à soutenir la mise en œuvre de projets en lien avec l'écocitoyenneté et le développement durable en Chartreuse qui ne rentre pas dans le cadre des projets proposés par le Parc (cités ci-dessus).

Projets qui seront réalisés par des enseignants d'établissements scolaires, des associations, des communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) au cours de l'année scolaire ou de vacances scolaires.

Le Parc peut aider pédagogiquement et financièrement ces projets après examen de ceux-ci par la chargée de mission Éducation du Parc.

Engagements du Parc :

Prise en charge d'une partie du coût des animations, du transport, de l'hébergement, de fournitures pédagogiques

Édition d'une lettre numérique regroupant les restitutions des projets pédagogiques aidés par le Parc.

Engagements de la classe :

Prise en charge des coûts complémentaires d'animations

Réalisation d'un support de restitution finale avec copie au Parc.

Budget prévisionnel : 600 € maximum pour 1 classe ou un groupe d'enfants ou de jeunes.

Calendrier :

Du 4 au 12 septembre 2018 : inscriptions des classes

Mi-septembre 2018 : examen des candidatures, sélection des projets.

Fin septembre 2018 : information des établissements, démarrage des projets.

Suivi des projets :

Le suivi sera assuré par la chargée de mission Éducation du Parc. Son rôle sera de valider le projet, d'examiner et sélectionner les projets retenus, et d'établir un bilan en fin d'année scolaire et de séjours.

Aspects financiers

Les projets « Échanges scolaires » pour les écoles maternelles et élémentaires et les collèges du Parc peuvent être financés sur le budget « Échanges scolaires » 2017 et 2018,

Les projets concernant les écoles maternelles et élémentaires peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2017 et 2018,

Les projets concernant les collèges et les lycées peuvent être financés sur les budgets « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2017 et 2018,

Les projets concernant les associations, les communes (accueil de loisirs, accueil de jeunes...) peuvent être financés sur les budgets « Soutien aux projets pédagogiques Hors temps Scolaires » 2017 et 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De lancer le programme 2018/2019 sous la forme décrite ci-dessus,

- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire, et notamment les conventions avec les établissements scolaires, les associations, les communes,*
- *D'imputer les dépenses (en fonction du nombre de projets de classes, d'associations ou de communes inscrites pour chaque projet) sur les budgets « Échanges scolaires » 2017 et 2018, « Soutien projets pédagogiques du 1^{er} degré » 2017 et 2018, « Soutien projets pédagogiques du 2^d degré » 2017 et 2018 et « Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires » 2017 et 2018.*

Votants (en voix) : 26
 Exprimés (en voix) : 26
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstention : 0

4.2 Renouvellement agrément des classes Parc

Les Classes Parc sont des séjours scolaires ayant pour objectif la découverte du Parc naturel régional et la compréhension des enjeux liés à la gestion du territoire.

Il s'agit d'un produit « haut de gamme » destiné à un nombre limité de classes chaque année. L'intérêt majeur est de positionner l'offre du territoire sur un créneau de séjours de qualité, dans un secteur très concurrentiel, tout en incitant les centres à améliorer la qualité de l'ensemble des séjours. Cette démarche est soutenue par l'Éducation Nationale, car en cohérence avec ses nouvelles orientations.

Rappels des principes d'agrément des centres et du fonctionnement du dispositif

L'agrément est donné par le Bureau Syndical du Parc, après avis du Comité de pilotage technique, composé de représentants de l'Inspection académique et de chargés de mission du Parc de Chartreuse.

L'agrément est fondé sur une demande du centre accompagnée d'un dossier ; il repose sur la notion de « garant » du centre, généralement le Directeur, qui est « dépositaire » de l'agrément et responsable du respect des engagements du centre.

Le dossier comporte actuellement des engagements relatifs à l'hébergement, et des engagements relatifs à la pédagogie.

Accompagnements pédagogiques des centres :

L'accompagnement pédagogique est réalisé par la chargée de mission Éducation du Parc.

L'un des critères déterminant le choix d'un enseignant pour une Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc.

Deux principes sont par conséquent maintenus :

Une aide financière du Parc pour inciter les centres à faire appel à ces intervenants : prise en charge par le Parc de 40% du coût des intervenants avec un maximum de 5 journées, dans le respect d'un cahier des charges précisant les conditions d'intervention.

Le plafond pourrait être : pour un séjour de 5 jours à 350.00 € TTC
 pour un séjour de 4 jours à 300.00 € TTC
 pour un séjour de 3 jours à 250.00 € TTC

Une intervention de la chargée de mission Éducation pour une présentation du Parc, et une assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents, d'informations et une éventuelle intervention durant le séjour.

- Information auprès des écoles et collèges

1/ Un mailing d'information a été envoyé courant 2018, afin de renforcer l'information auprès des enseignants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2/ Internet : une information est présente sur le site du Parc et sur le site de l'Association Chartreuse Centres et Villages de Vacances (ACCVV).

Bilan des séjours « Classes Parc » - année scolaire 2017/2018

21 séjours « Classes Parc » réalisées sur 3 centres :

- Centre de vacances « Le Belvédère » à St Pierre de Chartreuse

. 2 classes de 6^{ème} et Clis du collège Rondeau-Montfleury de Corenc (38)

Thème : Les êtres vivants dans leur environnement.

. 2 classes de CM1/CM2 de l'école Le Petit Prince de Balaruc les Bains (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 2 classes de CE2 et CM1/CM2 de l'école Lou Planas de Balaruc les Bains (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse, de son environnement, des activités économiques et de pleine nature. Comparaison avec notre milieu littoral.

. 2 classes de CM2 de l'école Les Baux de Poussan (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 2 classes de CM2 de l'école Bernard Malgoire de Vic la Gardiole (34)

Thème : Découverte du Parc naturel régional de Chartreuse

. 1 classe de Terminale STI2D du lycée Beauregard de Montbrison (42)

Thème : Le développement durable en Chartreuse.

- Centre de l'Aroeven de St Pierre d'Entremont

. 3 classes de CM1 et CM2 de l'école Joliot Curie de Pierrefitte sur Seine (93)

Thème : Le bois et la forêt de Chartreuse.

. 1 classe de CM2 de l'école Paul Emile Victor de Lyon (69)

Thème : L'eau en Chartreuse

. 2 classes de CM1 et CM2 de l'école Victor Hugo de Sausset les Pins (13)

Thème : L'eau en Chartreuse pour les CM1 et L'arbre et la forêt pour les CM2.

. 2 classes de 2de du lycée St Joseph de Fontaine les Vervins (02)

Thème : Étude du sol, une ressource fragile. La Biodiversité, résultat et étape de l'évolution

- Les Chalets Saint-Hugues à St Pierre de Chartreuse

. 2 classes de CP/CE1/CE2 et CE2/CM1/CM2 de l'école primaire de Charancieu (38)

Thème : Connaissance du Patrimoine de Chartreuse à travers le travail sur l'écosystème forestier de montagne.

Renouvellement d'agrément :

Afin de s'assurer la qualité des séjours et de transmettre l'information aux établissements scolaires, il est proposé de prolonger jusqu'en octobre 2019 les agréments en cours des centres de vacances suivants :

Aroeven à St Pierre d'Entremont, Le Chalet des Trolles à Entremont le Vieux, La Grenery à Entremont le Vieux, La Ruhe à Giter à St Christophe sur Guiers, Le petit Som à Corbel et Les chalets St Hugues à St Pierre de Chartreuse.

Pour information, l'agrément du centre de vacances le Belvédère (St Pierre de Chartreuse) n'est pas prolongé suite à la fermeture et la mise en vente de celui-ci.

Budget prévisionnel et financement

Participation financière aux interventions d'animation :

22 séjours en 2018/2019 : 22 X 350 € (plafond), soit : 7 700 €.

Budget prévisionnel total : 7 700 € TTC.

Le financement peut être assuré sur le programme « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De prolonger l'agrément des 6 centres agréés jusqu'en octobre 2019,**
- **De prendre en charge financièrement les prestations d'animations dans les conditions définies ci-dessus, à hauteur de 40%, dans la limite de 350 € par séjour,**
- **D'affecter les dépenses sur les budgets « Soutien projets pédagogiques des centres de vacances » 2018,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Sur la commune de St Pierre de Chartreuse, le centre Les Chalets St Hugues a été repris et la ville de Balaruc a mis en vente son centre de vacances le Belvédère.

Denis SEJOURNE précise que le maire actuel de St Pierre de Chartreuse est en relation avec la CAF du Val de Marne, propriétaire du centre le Grand Som, pour discuter des suites envisagées sur son utilisation, tout comme l'avait déjà été l'ancienne municipalité et la communauté de commune Cœur de Chartreuse.

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

5 – FORET FILIERE BOIS

5.1 Demande de financement dans le cadre de l'AMI Contrat Ambition Forêt – volet territorial

Comme vu en début de séance, ce point est reporté à un prochain bureau.

6 – POLITIQUE TERRITORIALE

6.1 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots » année 2018

Point présenté par Dominique ESCARON.

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle.
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association.
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

Incidences du soutien au projet pour notre territoire

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2018 pour :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation.
- participer financièrement à la réalisation des actions : promotion du chemin (participation salons, édition topo-guide FFRandonnée, réédition de la brochure internationale, manifestations locales et internationales sur le sentier, mise à jour du site web, démarches auprès des OT et des professionnels), confortation de sa qualité (balisage), animations, développement de nouveaux tronçons (Cévennes, Luberon).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 800 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,***
- ***De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 € qui permettront de solliciter un cofinancement dans le cadre du programme Leader porté par le GAL Alpes Sud Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Alain ROUGIER précise que St Pancrasse est une ville étape du sentier et que cela génère beaucoup de passage, tout comme un autre itinéraire, celui de St François d'Assise (d'Auxerre à Assise).

Dominique ESCARON rajoute que le Chemin de St Bruno, de Grenoble au Monastère, est aussi à l'étude.

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

7 – TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Points présentés par Dominique ESCARON.

7.1 Avenant n°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

Par délibération en date du 2 mars 2018 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme. Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 34 000 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 14 000 €
- Flux Vision Tourisme : poursuite du travail mené avec Isère Tourisme sur l'observation des flux touristiques. Budget prévisionnel de 3 500 €
- Outil open-system : pour la commercialisation en ligne de prestations d'activités. Budget prévisionnel de 6 000 €
- Salon de la randonnée de Lyon : évènement régional majeur auquel Chartreuse tourisme disposera d'un stand en son nom pour un budget prévisionnel de 4 000€
- Supports de communication : pour un budget prévisionnel de 6 500€
Réalisation d'un magazine de séduction, bi-annuel (printemps/été et hiver), à l'échelle de la destination, Carte Chartreuse + et édition de la carte touristique de Chartreuse et route des savoir-faire.

Par ailleurs, le Parc met à disposition de Chartreuse Tourisme des locaux dont la valeur locative et les charges de copropriété représentent un montant de 6 416 €.

En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme, il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 16 000 € maximum pour l'année 2018. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2018.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.***

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

7.2 Avenant à la convention de financement FEDER POIA 2014-2020

Le Syndicat Mixte du Parc de Chartreuse a été reconnu territoire « espace valléen » en 2016. Ce dispositif soutient les destinations de montagne dans leur stratégie de diversification touristique. Il est appuyé par des fonds de l'Europe, de l'Etat et des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud PACA et s'étend sur les Alpes françaises (35 territoires reconnus).

Depuis 2016 et jusqu'à fin 2020, le Parc anime et coordonne donc la mise en œuvre de sa stratégie et plan d'actions à l'échelle de la destination Chartreuse. Cette mission est assurée à temps plein par le responsable de la mission tourisme au sein du Parc et est financée :

- à 40% par des fonds FEDER, soit 72 000 €, pour la période 01/01/2016-30/06/2019
- à 20% par des fonds FNADT jusqu'en 2020.

Une convention pluriannuelle de financement a été signée avec la région SUD PACA, gestionnaire des fonds FEDER POIA 2014-2020.

Besoin d'un avenant à la convention pluriannuelle FEDER POIA 2014-2020

Du fait du départ d'Emmanuel Heyrman, responsable de la mission tourisme en février 2017, de son remplacement par Catherine Balestra en novembre 2017, le Syndicat Mixte est en situation de sous consommation de crédits.

D'autre part, la convention FEDER POIA 2014-2020 rattachée à l'animation du dispositif couvre la période 01/01/2016-30/06/2019, alors que dans les faits, l'animation sera assurée jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient donc de solliciter un avenant à la convention afin de repositionner le cadre de financement et le calendrier de réalisation de l'opération « animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse ».

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De solliciter un avenant à la convention n° PA0005175 signée avec la Région SUD PACA le 09/02/2017 pour une aide FEDER POIA 2014-2020 de 72 000 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

Votants (en voix) : 26
Exprimés (en voix) : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

8 – COMMUNICATION EVENEMENTIEL

Point présenté par Dominique ESCARON.

8.1 Partenariats sportifs 2019

Le Parc soutien depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

Critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires
2. Obligation faite aux sportifs d'être licencié dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
ou
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France
et/ou
5. Être sélectionné en équipe de France, en coupe d'Europe, en Championnats du monde ou JO.

Les critères 1 et 2 sont obligatoires ; le 3, et les 4 et/ou 5 seraient les prérequis pour l'attribution d'une aide. Cette aide serait modulée en fonction du budget global dévolu par le Parc (budget aides aux manifestations), le nombre de sportifs éligibles et le projet individuel de l'athlète.

Le dossier de demande peut être présenté directement par l'athlète mais de préférence via son club, dans le courant du dernier trimestre N-1 (exemple dernier trimestre 2018 pour un soutien sur la saison de l'année 2019)

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Ce dispositif peut être complémentaire des aides proposées par les Départements Isère ou Savoie

Processus :

Pour la saison 2018/2019, 4 demandes de soutien ont été formulées,

Il s'agit de 4 skieurs de fond affiliés au SNC :

- Jules Lapière et Lou Reynaud déjà soutenus en 2017 et 2018 qui affichent des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018 pour Jules Lapière. Et plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud.

-Victor Lovera et Arthur Douillet, qui formulent une demande pour la première fois

Victor Lovera a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe.

Arthur Douillet a réalisé un podium national en sprint en 2018 et vise de nouvelles sélections en championnat d'Europe.

Aussi, il est proposé de valider les principes de soutien aux sportifs énoncés ci-dessus et de retenir les aides suivantes pour les 4 sportifs du SNC, ajustées sur leurs résultats de la saison passée :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Reynaud	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 000,00 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 000,00 €
Arthur Douillet	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	500,00 €
TOTAL			4 000,00 €

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les critères ci-dessus,**
- **De valider les aides aux sportifs 2019 ci-dessus,**
- **D'autoriser la commission événement à entamer des discussions avec les associations et athlètes cités,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Jean LOVERA)

QUESTIONS DIVERSES

● Jean LOVERA présente un projet d'ouvrage « Les carnets d'arts de Chartreuse », qui mettrait en lumière des créateurs et des créations artistiques inspirés par la Chartreuse, regards croisés sur des aspects culturels, patrimoniaux, artistiques, littéraires...

Ce projet se veut être un outil d'identification et d'appropriation du territoire, à destination des habitants du Parc.

Jean LOVERA précise que la consultation a été lancée pour la conception graphique et que deux propositions (à tarifs similaires) sont à l'étude :

- Atout Mots : Bénédicte Magne qui a déjà travaillé avec le Parc pour le Journal et dispose d'une équipe pluridisciplinaire
- Zouille : Séverine Paubel-Georgin, basée sur Entre-Deux-Guiers,

Le lancement du n°0 est prévu pour le début d'année 2019, le délai pour Noël étant trop court

Ce produit ne sera pas destiné à être vendu, son budget est d'environ 5000 € pour 700 à 1000 exemplaires.

● Dominique ESCARON annonce que le jury de sélection des architectes qui concourront pour le projet de maison du Parc s'est tenu ce jour. Trois cabinets ont été retenus pour la phase de concours.

● Alain ROUGIER souhaite savoir où en sont les travaux de la route du Col du Coq, car la commune de St Pancrasse a reçu un courrier de la mairie de St Pierre de Chartreuse lui demandant de participer financièrement aux travaux (10% du montant des travaux pour les 3 communes des Petites Roches), et demande si le Parc peut subventionner ce genre d'opération.

Il lui est répondu que le Parc ne peut intervenir sur des travaux routiers.

Céline BURLET rappelle que plusieurs estimations ont été faites, les chiffres annoncés par la commune de St Pierre de Chartreuse sont incohérents et doivent être corrigés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 15

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL
19 octobre 2018
ENTRE DEUX GUIERS (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

BURLET Céline

GERIN Anne (pour partie)

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

4^{ème} collègue

5^{ème} collègue

ARBOR Gérard (pour partie)

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

ROUGIER Alain

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

CHENE Gérard

PERRET Jacques

QUAIX Mireille

ROMAGNOLI Danièle

7^{ème} collègue

DAL'LIN Gérard

MULLER Claude

SEJOURNE Denis

Membres de l'équipe technique

BAILLEUX Karine

FATELA Artur

MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} collègue

ENGRAND Christophe

GERIN Anne à BERANGER Nathalie (pour partie)

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

LEBLANC Christian

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

5^{ème} collègue

BIENASSIS Brigitte à ARBOR Gérard (pour partie)

ORTHLIEB Maxence à BURLET Céline

PETIT Jean-Paul

6^{ème} collègue

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

HUGELE Fabrice

FORTE Pierre à ROUGIER Alain

Invités

GAYMARD Hervé

HOBLEA Fabien